



Paris, le 20 février 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

ORTHOPHONISTES MÉPRISÉ·E·S !

Des négociations paritaires visant à créer une **nouvelle classification des métiers** et revaloriser les salaires sont en cours depuis janvier 2020 au sein de l'**UCANSS** (Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale), employeur des collègues orthophonistes salarié·e·s exerçant dans les établissements de soins de suite et de réadaptation de l'Ugecam (Union pour la gestion des établissements de caisses d'Assurance Maladie).

La FNO a pris connaissance d'un document de synthèse, grâce à la vigilance des collègues sur le terrain, paru le 11 février dernier suite à la réunion de négociation paritaire. Une proposition de repositionnement à la hausse y est présentée concernant 12 emplois issus de la grille actuelle des personnels soignants, éducatifs et médicaux des établissements et des œuvres. 6700 salarié·e·s sont concerné·e·s par ce repositionnement à la hausse **MAIS les orthophonistes en sont totalement exclu·e·s !** Pire, la nouvelle classification des employés et cadres de l'UCANSS ne tient absolument pas compte de notre grade master et **rérograde notre métier à un niveau inférieur aux formations Bac+3 !**

NON, nous ne relevons pas de la définition de l'emploi-repère de niveau E : « Emplois qui requièrent un niveau d'expertise technique allié à un niveau important d'autonomie et d'organisation de son travail. Ces emplois impliquent souvent des actions de promotion ou de conviction auprès de différents interlocuteurs ».

Nous relevons de la définition de l'emploi-repère de niveau F : « Emplois de premiers niveaux de management ou d'expertise d'un domaine technique, nécessitant l'appréhension d'une complexité en situation d'autonomie dans les missions confiées et dans les relations avec les partenaires ».

A l'heure où :

- **notre démographie professionnelle** ne nous permet plus de répondre à la demande de soins (multiplication des listes d'attente, épuisement professionnel, quotas d'admission aux études universitaires en orthophonie largement insuffisants : +7 places seulement prévues pour la prochaine rentrée universitaire) ;
- **le défaut d'attractivité des postes** salariés est à son maximum (toujours 31% de postes vacants dans le secteur privé à but non lucratif) ;
- se multiplient **les attaques contre notre profession** (disparition des postes salariés, mise en danger de la maquette de nos études, externalisation abusive des soins vers le secteur libéral),

... il est inconcevable que paraisse une grille des métiers qui ne tienne pas compte de notre durée d'études bac+5, de notre grade master, de notre niveau de responsabilités et de notre définition de métier en pratiques avancées !

La prochaine réunion de négociation paritaire aura lieu le 3 mars prochain. La FNO se mobilise auprès de l'UCANSS et des centrales syndicales pour exiger le repositionnement au niveau F !

Contact presse FNO : Mélanie ENGELHARDT / Tél. : 06 86 70 56 03 / melanie.engelhardt@fno.fr